
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 7 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE PRESENTS DELIBERANTS
9 5 5
CONVOCATION DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 05_2023

OBJET DE LA DELIBERATION
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°3-2023 REÇUE EN PREFECTURE LE
14.04.2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à seize heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SALIGNAC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Angélique EULOGE, Présidente.

PRESENTS : Angélique EULOGE, Cécile MARTINEAU, Geneviève FONTIN, Annie SOUSSIEUX, Michel LAUFERON.

ABSENTS EXCUSÉS : Patricia GALANTINI, Marie-Magdeleine ESCUYER,

ABSENT : Sylvie BLANC, Gérard MICHEL

Mme Cécile MARTINEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du CCAS de SALIGNAC peut délibérer.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°3-2023, suite à une erreur matérielle lors de la transcription du montant de la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

Madame La Présidente, demande au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2023.

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement,
- au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement,

- Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes	10 600.00 €
- Section d'investissement – Dépenses et Recettes	- €

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Angélique EULOGE

